

La compétence continue vue de l'autre côté



Erin Woodbeck, Dt.P.
Présidente

La raison d'être de l'Ordre des diététistes de l'Ontario est de réglementer et d'aider tous les Dt.P. dans l'intérêt de la population de l'Ontario.

Nous nous consacrons à l'amélioration de services de nutrition sûrs, éthiques et compétents, fournis par les diététistes dans leurs environnements d'exercice en évolution constante.

Le soutien et la surveillance de la compétence tout au long de la carrière d'une diététiste sont une composante clé de la mission et de la vision de l'Ordre. Ils sont essentiels pour donner à la population de l'Ontario l'assurance que l'Ordre veille à l'intérêt public. Je suis membre du Comité d'assurance de la qualité depuis trois ans, et en tant que diététiste en exercice, j'y ai acquis une grande appréciation de l'importance d'assurer la compétence continue. Les outils du Programme d'assurance de la qualité mis en œuvre par l'Ordre ont évolué considérablement au cours de ma carrière. Ma participation au Comité d'assurance de la qualité a beaucoup transformé ma perspective à l'égard de ces outils et processus.

En particulier, j'apprécie maintenant la valeur de l'Outil d'autoformation (OA). Je sais que cette déclaration peut faire grimacer les diététistes mais je dois admettre que l'évaluation des OA de mes homologues a particulièrement amélioré mes propres compétences pour établir des objectifs d'apprentissage, de soins nutritionnels et de carrière. En m'amenant à réfléchir à mon exercice et à faire le lien entre mes objectifs annuels d'apprentissage autodirigé et les indicateurs de rendement et les compétences connexes, l'outil m'a aidée à focaliser mes plans d'apprentissage. Le processus d'examen des OA m'a aussi aidée à employer un langage clair et concis pour établir des objectifs d'apprentissage pertinents, utiles et concrets.

Le Comité d'assurance de la qualité participe en outre à l'élaboration, l'évaluation et la révision de nombreux outils d'évaluation de la compétence. Il a souvent des débats animés sur les forces et les limitations des outils et des processus. Cette expérience m'a aidée à comprendre la réflexion et les compétences nécessaires pour évaluer et réviser des activités de maintien de la compétence. J'ai aussi constaté qu'il est difficile d'évaluer la compétence et que les processus de l'Ordre à cet égard laissent une certaine latitude afin qu'ils puissent être appliqués dans un vaste éventail de domaines d'exercice.

Un autre aspect intéressant de la compétence continue qui revient souvent est les compétences pratiques avancées par rapport à celles de l'entrée dans la profession. Même si nous n'avons actuellement pas de critères pour désigner la compétence à un niveau avancé, il est évident que l'Ordre et ses membres ont le même but qui est d'enrichir les connaissances et compétences en diététique pour appuyer la croissance professionnelle. C'est ce but commun combiné aux activités régulières de maintien de la compétence qui, à mon avis, sont le gage de l'authenticité et de l'intégrité de la désignation « Dt.P. ».

